

2G MOTO ET NATURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 52 rue des fourrières
88430 CORCIEUX

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 18 NOVEMBRE 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Marc, Alexandre GERBE, né le 12 août 1983 à Cagnes-sur-Mer (06), de nationalité française, demeurant 6 boulevard de Saint-Dié, 88400 GERARDMER, marié à Madame Natacha GITZ, sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 11 juillet 2020 à Lupstein (67), régime non modifié depuis, ni conventionnellement, ni judiciairement, ainsi que déclaré,

Madame Natacha GITZ épouse GERBE, née le 19 mai 1994 à Saverne (67), de nationalité française, demeurant 6 boulevard de Saint-Dié, 88400 GERARDMER, mariée à Monsieur Marc, Alexandre GERBE, sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 11 juillet 2020 à Lupstein (67), régime non modifié depuis, ni conventionnellement, ni judiciairement, ainsi que déclaré,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2G MOTO ET NATURE, au capital de 2 500,00 euros, dont le siège social est 52 rue des fourrières, 88430 CORCIEUX, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date de ce jour,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Marc, Alexandre GERBE, né le 12 août 1983 à Cagnes-sur-Mer (06), de nationalité française, demeurant 6 boulevard de Saint-Dié, 88400 GERARDMER,

Et

Madame Natacha GITZ épouse GERBE, née le 19 mai 1994 à Saverne (67), de nationalité française, demeurant 6 boulevard de Saint-Dié, 88400 GERARDMER,

Monsieur Marc GERBE et **Madame Natacha GERBE** disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers, le tout néanmoins dans les limites fixées par les statuts.

Monsieur Marc GERBE et **Madame Natacha GERBE** acceptent les fonctions de gérants qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de leurs fonctions **Monsieur Marc GERBE** et **Madame Natacha GERBE** auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

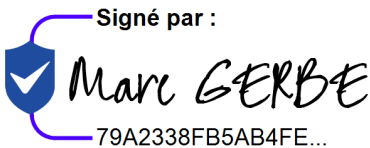
Fait à CORCIEUX
Le 18 novembre 2025

Marc GERBE

« Bon pour acceptation du mandat de gérant »

Natacha GERBE

« Bon pour acceptation du mandat de gérante »

Signé par :

79A2338FB5AB4FE...

Signé par :

ECF2702D7C734F9...